

Constitution du dossier de logement

Pièces justificatives à fournir

Vous devez vous munir lors de votre rendez-vous de :

- Votre carte nationale d'identité ou de votre titre de séjour si le candidat est étranger, du ou des demandeurs
- Votre livret de famille, si enfants
- Vos 2 derniers avis d'imposition sur le revenu (ou de non-imposition)
 - 2014 sur les revenus 2013
 - 2013 sur les revenus 2012
- Votre dernier décompte des prestations familiales versées par la CAF ou MSA

Lors de l'instruction du dossier, une attestation d'enregistrement vous sera remise.

Constitution du dossier de logement

Pièces justificatives à fournir

Vous devez vous munir lors de votre rendez-vous de :

- Votre carte nationale d'identité ou de votre titre de séjour si le candidat est étranger, du ou des demandeurs
- Votre livret de famille, si enfants
- Vos 2 derniers avis d'imposition sur le revenu (ou de non-imposition)
 - 2014 sur les revenus 2013
 - 2013 sur les revenus 2012
- Votre dernier décompte des prestations familiales versées par la CAF ou MSA

Lors de l'instruction du dossier, une attestation d'enregistrement vous sera remise.

Constitution du dossier de logement

Pièces justificatives à fournir

Vous devez vous munir lors de votre rendez-vous de :

- Votre carte nationale d'identité ou de votre titre de séjour si le candidat est étranger, du ou des demandeurs
- Votre livret de famille, si enfants
- Vos 2 derniers avis d'imposition sur le revenu (ou de non-imposition)
 - 2014 sur les revenus 2013
 - 2013 sur les revenus 2012
- Votre dernier décompte des prestations familiales versées par la CAF ou MSA

Lors de l'instruction du dossier, une attestation d'enregistrement vous sera remise.